



Les nouveautés de l'Entente 2020-2023... en bref

La nouvelle Entente nationale comporte une baisse de ratio (soit la diminution d'un élève), à compter de la présente année scolaire, entraînant une baisse de la moyenne et du maximum d'élèves par groupe au préscolaire 4 ans et 5 ans en milieux défavorisés.

Concrètement, pour les cours destinés aux élèves des classes du préscolaire 4 ans en milieux défavorisés, la moyenne est maintenant de 13, pour un maximum de 16 élèves.

Pour les cours destinés aux élèves des classes du préscolaire 5 ans en milieux défavorisés, la moyenne est maintenant de 16, pour un maximum de 18 élèves.



Récents et futurs parents, vous avez des questions sur vos droits en vertu de la convention collective et sur le Régime québécois d'assurance parentale ?

Inscrivez-vous à la rencontre d'information sur les droits parentaux qui se tiendra en visioconférence le mercredi 27 avril 2022 à partir de 16 h 30.

Détails et inscription à syndicatchamplain.com, cliquez sur « [Inscriptions](#) ».

Comité de participation – Syndicat/CSSVT

Le 24 février dernier avait lieu la deuxième rencontre du comité de participation Syndicat/CSSVT. Une présentation des principaux points abordés a été faite lors de l'assemblée des personnes déléguées du 14 mars 2022, dont voici un résumé de certains dossiers.

Préscolaire 4 ans

La partie patronale (PP) nous présentait la répartition proposée pour les 4 prochaines années. En 2022-2023, 4 nouveaux groupes, en 2023-2024, 3 nouveaux groupes, en 2024-2025, 3 nouveaux groupes et en 2025-2026, 5 nouveaux groupes. Nous avons indiqué à la PP que nous doutons fortement de la disponibilité des locaux pour répondre à ce déploiement. La PP indique qu'elle essaie de créer de l'espace avec l'organisation scolaire 2022-2025, mais que le CSSVT ne pourra vraisemblablement pas ouvrir le nombre de groupes prévu s'il manque de locaux et le Ministère a été informé de cette réalité. Le regroupement de classes de préscolaire 4 ans à l'école Dominique-Savio est temporaire. L'objectif à moyen terme est de replacer chacun de ces groupes dans leur école de quartier pour que dans 5 ans, il y ait un groupe de préscolaire 4 ans par école. Nous avons réitéré qu'une saine coordination est impérative quant à l'aménagement des locaux et la gestion des déménagements. Nous voulons éviter les dérives. Pour nous, en aucun cas, les enseignantes et les enseignants de l'école Dominique-Savio ne devront déménager leur matériel et aménager leur local pendant les soirs et les fins de semaine ou durant l'été. Nous suivons l'évolution du dossier de très près.

Nouveaux contenus obligatoires (COSP, éducation à la sexualité, RCR)

La PP explique que les COSP sont déployés dans les milieux, dans les classes régulières ainsi qu'en groupes adaptés. Les conseillers d'orientation font des rencontres en secondaire 4 et 5. C'est la 1^{re} année d'implantation totale et le Ministère permet une priorisation des contenus qui doit être discutée dans les milieux. Quant à l'éducation à la sexualité, le Ministère propose également une priorisation selon les choix des milieux. Nous avons réitéré à la PP, pour la énième fois,

que les COSP et l'éducation à la sexualité ne doivent pas reposer uniquement sur les épaules des enseignantes et enseignants. La PP semble avoir écouté et compris notre message, car elle indique qu'elle est d'accord avec notre intention et indique qu'il y a une implication des autres corps d'emplois dans les établissements.

Plan d'action numérique

La PP nous indique qu'elle ne s'est pas approprié le dossier totalement et nous reviendra avec des informations plus complètes prochainement. Notez que la mesure 30810 n'est pas incluse dans le plan numérique du CSSVT. Nous avons informé la PP de certains problèmes quant à la disponibilité du matériel informatique et des délais de remplacement de pièces informatiques. Il ne semble pas y avoir un inventaire au CSSVT pour répondre aux besoins. La PP fera ses vérifications auprès des services informatiques et nous reviendra prochainement.

Épreuves uniques et obligatoires du CSSVT en juin 2022

Dès cet automne, le Ministère annonçait le retour des épreuves obligatoires et uniques pour 2021-2022. Nous étions toujours en attente d'une décision de la PP concernant les épreuves du CSSVT. Les directions ont tranché en mentionnant qu'elles désiraient le retour de ces épreuves locales. Nous avons réitéré notre désaccord quant à cette décision qui vient apporter bon nombre d'aspects négatifs. Nous avons également revendiqué des libérations pour la correction de ces examens du CSSVT. La PP indique qu'il y aura toujours des libérations pour la correction, mais qu'elle nous donnera plus de détails prochainement. Nous sommes en attente de précisions de la PP. Notez que le prochain numéro de *La Navette* (21 avril) traitera de ce dossier et des dernières informations obtenues.

Organisation scolaire

La PP nous signale que l'organisation scolaire 2022-2025 est en marche. Nous avons demandé une mise à jour du dossier de la construction d'une nouvelle école dans le secteur Grande-Île. Selon la PP, le Ministère devrait rendre sa décision d'accepter ou non cette nouvelle construction

Suite à la page 2



La négo de la prochaine convention est à nos portes. Et pour l'entamer, comme les années précédentes, nous procéderons à une consultation auprès de vous afin de définir et de prioriser nos demandes. Concordant avec les instances nationales, nous commencerons par la consultation sectorielle enseignante.

C'est le moment de retrouver votre identifiant et votre mot de passe afin de pouvoir voter sur notre plateforme en ligne. Ces derniers se trouvent sur votre carte de membre (électronique ou physique). Vous n'avez pas reçu votre nouvelle carte électronique? Pas de souci, le code est le même que sur votre carte de membre plastifiée. Vous n'avez pas de carte de membre? Envoyez un courriel à Sandra Boudreau (sboudreau@syndicatdechamplain.com) en indiquant votre nom, votre CSS et votre adresse de courriel personnelle pour recevoir le formulaire d'adhésion.

Ne manquez pas le Facebook Live sur la consultation sectorielle enseignante!

Les rencontres de parents

Chaque année, nous sommes sollicités afin de participer aux trois rencontres de parents obligatoires. Ces rencontres se tiennent généralement en soirée et sont prévues à l'Entente nationale. Elles peuvent servir à rencontrer les parents pour diverses raisons : accueil des nouveaux parents et élèves, bulletin, implication des parents, information sur les leçons et devoirs, etc. Le temps consacré à cette rencontre est déduit du temps de nature personnelle sur les semaines suivantes, et ce, au choix de l'enseignante ou de l'enseignant.

Peu importe la forme que prend cette soirée, la direction doit consulter les enseignantes et les enseignants sur l'organisation et la planification de cette rencontre telle que le stipule l'entente locale à la clause 4-3.03.

On entend beaucoup parler de la 4^e rencontre de parent! On nous demande souvent si cette rencontre est obligatoire et si la direction peut nous imposer une rencontre additionnelle. La réponse se trouve à la clause 8-7.10 de la convention locale :

Trois (3) réunions pour rencontrer les parents. Ces rencontres se tiennent normalement en soirée.

Cependant, la directrice ou le directeur de l'école peut convenir avec les enseignantes et enseignants de fixer d'autres réunions pour

Entourez la date du lundi 28 mars 2022 à votre agenda. Le président du Syndicat, Jean-François Guilbault, présentera la consultation sectorielle enseignante durant un direct Facebook. Il répondra à vos questions sur la négociation et sur ses enjeux. D'ailleurs, vous pouvez laisser vos questions sous la publication du direct sur Facebook. Vous pourrez également les poser directement à Jean-François le lundi 28 mars à 19 h, c'est un rendez-vous!

Début de la consultation en ligne

À compter du 28 mars 2022, après le Facebook en direct, la consultation en ligne sera ouverte afin de recueillir vos précieux commentaires. Notez bien que vous aurez jusqu'au 11 avril à midi pour y répondre.

Passez le mot aux collègues. Plus vous serez nombreux à remplir le formulaire de consultation, plus nous aurons un portrait réel de vos demandes, alors ne manquez pas d'y voir, c'est important!

rencontrer les parents sans tenir compte de l'horaire de la semaine de travail. Dans ce cas, l'enseignante ou l'enseignant est compensé par une réduction de sa semaine régulière de travail pour un temps égal à la durée d'une telle réunion. Telle compensation en temps est prise à un moment convenu entre la directrice ou le directeur de l'école et l'enseignante ou l'enseignant.

Comme on le constate, la direction ne peut vous imposer une 4^e rencontre de parents. Le mot à retenir est **convenir**. Le *Petit Robert* définit convenir comme : *faire un accord, s'accorder sur, s'entendre*. Si les parties ne s'entendent pas, il ne peut y avoir de consensus et, par le fait même, la direction ne peut vous obliger à vous présenter à l'école ou au centre. Bref, à défaut d'entente, l'enseignante ou l'enseignant n'est pas tenu de s'y présenter.

Si, par ailleurs, vous acceptez la proposition de la direction, le temps requis pour la rencontre de parents doit vous être remis à un moment ultérieur. Souvent la direction propose de reprendre ce temps lors d'une journée pédagogique. C'est à vous de juger si cette reprise de temps vous convient.

Pour toutes questions touchant les rencontres de parents, contactez-moi.

Sébastien Campbell

scampbell@syndicatdechamplain.com

Comité de participation (suite)

vers le mois de mai ou de juin. Cette future école pourra accueillir 24 classes (3 classes par niveau). Si le Ministère décidait d'aller de l'avant, la construction d'une nouvelle école s'échelonne sur 2 ans.

Une dernière rencontre du comité de participation est prévue le vendredi 27 mai 2022 à 13 h 15.

Dominic Hébert

dhebert@syndicatdechamplain.com

Souper-conférence avec Laurence Jalbert

Afin de souligner la journée internationale des droits des femmes, le comité de la condition féminine du Syndicat de Champlain vous convie à un souper-conférence en compagnie de la grande Laurence Jalbert :

**Le 27 avril 2022 à 17 h,
au bureau du Syndicat,
au 394, rue Dufferin
à Salaberry-de-Valleyfield
Coût : 30\$**

La soirée comprend le souper ainsi que la conférence. Vous devez réserver votre place sur le site du Syndicat de Champlain en choisissant votre repas et votre modalité de paiement.

Notez bien que vous devez payer votre billet avant la date de l'événement pour garantir votre place.

Vous avez jusqu'au 6 avril pour vous inscrire, les places sont limitées, dépêchez-vous!



Info-enseignant
tél. : 450-371-7407
télécop. : 450-371-7004

syndicatdechamplain.com

Les articles non signés sont de Sébastien Campbell - scampbell@syndicatdechamplain.com